



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 843 SUR LA TAXATION 2023

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 23 janvier 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 843.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 12h00 le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le conseil.

Le règlement numéro 843 entre en vigueur le 27 janvier 2023.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 27 janvier 2023.

Fanny Grosz

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke at the end, positioned below the name Fanny Grosz.

Greffière par intérim